cpts Berry Vierzon Sologne
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Fonctionnement de la téléconsultation assistée à domicile

LES OBJECTIFS DU PROJET

Prendre en charge les patients :

- **Sans médecin traitant** ayant ou non des difficultés à se déplacer
- **Médecin traitant indisponible dans le délai compatible avec l'état de santé du patient.**

→ **Dans le cadre de téléconsultation programmée avec un infirmier via la plateforme omedys**

Améliorer la prise en charge des patients ne pouvant plus se déplacer et **ayant un médecin traitant**

→ **Dans le cadre de téléconsultations assistées à domicile avec son infirmier et son médecin traitant**

LES GARANTIES APPORTÉES PAR LA CPTS

Dans le cadre d'une consultation avec Omédys (patient sans MT) :

01 Conventionnement avec les laboratoires du territoire et Omedys pour la transmission et la garantie de lecture des biologies

02 RCP entre la CPTS et Omédys afin d'évaluer le projet

03 Pas de frais supplémentaire pour le patient & prise en charge du tiers payant

04 Organisation d'un suivi ou d'une orientation en cas de besoin

05 Téléconsultation asssitée réalisée avec son cabinet infirmier en priorité

Dans le cadre d'une consultation avec le médecin traitant du patient :

01 Téléconsultation asssistée réalisée avec le cabinet infirmier du patient

02 Pas de frais supplémentaire pour le patient

03 Accessible à tous les médecins du territoire qui le souhaitent sans surcoût ni installation de logiciel

COMMENT SE DÉROULE UNE TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE ?

En amont de la téléconsultation assistée :

- Vérification de l'éligibilité du patient (cf critère d'exclusion et arbre décisionnel)
- Recueil du consentement du patient pour la réalisation d'une téléconsultation asssitée
- Préparation du matériel de téléconsultation (charge du matériel etc)

Au moment de la téléconsultation assistée

01 Phase préparatoire à la téléconsultation

- **L'infirmier effectue un recueil de données et informations nécessaires au médecin** pour effectuer la téléconsultation.
 - Données administratives
 - Prise de constantes
 - Transmission des dernières ordonnances ou analyses si besoin

Cette phase s'exécute en amont de la connexion avec le médecin téléconsultant et dure en moyenne 10min.

02 Consultation avec le médecin téléconsultant

Cette phase met en relation le patient et l'infirmier avec le médecin

- **L'infirmier manipule les objets connectés** selon les consignes du médecin téléconsultant,
- **Il reformule si besoin l'échange** entre le patient et le médecin.
- A l'issu de la téléconsultation, **le médecin téléconsultant télétransmet de manière sécurisé les documents et les envoie sur le DMP du patient**
 - Compte rendu,
 - Prescription
 - Etc

03 Finalisation de la téléconsultation

- **L'infirmier imprime les documents et les remet au patient**



COMBIEN DE TEMPS DURE EN MOYENNE UNE TÉLÉCONSULTATION ?

10 minutes

pour l'installation et la connexion du matériel par l'infirmier

20 minutes

pour la téléconsultation

LES CRITÈRES D'EXCLUSION DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS AU TITRE D'UNE TÉLÉCONSULTATION :

- Patient non communiquant (barrière langage non accompagné, troubles cognitifs sévères non accompagné)
- Enfant de moins de 3 ans (sauf cas d'exception)
- Douleur abdominale inhabituelle, ce d'autant plus qu'hémorragie digestive, occlusion
- Pathologie vasculaire : douleur thoracique non positionnelle, accident vasculaire cérébral, ischémie membre (froid, bleu, perte de sensibilité)
- Céphalée brutale inhabituelle
- Nécessité de geste technique (Traumatologie avec nécessité de suture ou déformation de membre par ex.)
- Traumatologie du rachis
- Brûlure sup à 10% surface corporelle, ou intéressant voies aériennes supérieures
- Réaction allergique avec critères cliniques de gravité (malaise et difficultés respiratoires)
- Malaise inhabituel surtout si apparition brutale, persistance de symptômes, et / ou crisenconvulsive
- Dyspnée avec difficulté à la parole
- IVG médicamenteuse
- Hémorragies aigues (épistaxis non tari, hématémèse, rectorragie, hémoptysie, plaiesnhémorragiques)
- Intoxication médicamenteuse

LE MATÉRIEL DE TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE MIS À DISPOSITION

Pour les médecins du territoire participant au projet

- Webcam (facultatif)
- Casque avec micro (facultatif)



Pour les cabinets infirmiers :

- Tablette tactile avec clavier, caméra HD
- Otoscope connecté
- Stéthoscope connecté
- Lecteur de carte vitale
- Enceinte type « jabra »
- Clé 4G avec puce multi opérateur
- Imprimante portable
- Pèse personne

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Dans le cadre d'une prise en charge via Omédys :

- **Rendez-vous pris directement par son professionnel de santé de proximité via un agenda en ligne après vérification des critères d'éligibilité :**
 - Priorisation du rendez-vous avec le cabinet du patient si celui-ci participe au projet

Dans le cadre d'une prise en charge par le médecin traitant :

- **Organisation du rendez-vous fait en concertation entre le médecin et le cabinet infirmier du patient :**

RÉTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE LA PART DE LA CPTS POUR 2024

Pour les infirmiers :

15 euros

/téléconsultation sur justificatif

Pour les médecins du territoire :

25 euros

/téléconsultation assistée sur justificatif *